

PROLONGATION ET MISE À JOUR

ENTRE : **L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**, personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de l'article 1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* (RLRQ, c. E-6.1), ayant son siège au 2640, boul. Laurier, bureau 400, Québec, province de Québec, G1V 5C1, représentée par Eric Jacob, surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution, dûment autorisé tel qu'il le déclare;

(l'« Autorité »)

ET :

L'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC, personne morale légalement constituée et régie par le *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), ayant son siège au 1050, Côte du Beaver Hall, bureau 360, Montréal, province de Québec, H2Z 0A5, représentée par Francine Sabourin, directrice générale, dûment autorisée tel qu'elle le déclare;

(l'« Ordre »)

(ci-après collectivement désignées comme étant les « Parties »)

ATTENDU que les Parties ont conclu une convention (la « Convention ») en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2) (la « Loi ») qui s'échelonnait du 23 mars 2017 au 22 mars 2019, laquelle Convention demeure en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur d'une prolongation ou d'un remplacement de celle-ci;

ATTENDU que les Parties désirent procéder à une évaluation des modalités de la Convention ainsi que de l'opportunité de remplacer celle-ci par une nouvelle convention, selon le besoin;

ATTENDU que les Parties ont prévu de se rencontrer au cours de l'année 2022 pour discuter des modalités de cette nouvelle convention;

ATTENDU que pour leur permettre d'effectuer cette évaluation, les Parties ont convenu de prolonger la Convention jusqu'au 31 mars 2023 et de mettre à jour certaines de ses modalités;

Les Parties conviennent de ce qui suit :

1. PROLONGATION ET MISE À JOUR

1.1. Par la présente prolongation et mise à jour (la « Prolongation »), la durée de la Convention est prolongée jusqu'au 31 mars 2023.

1.2. L'Annexe 2 de la Convention (*Liste des coordonnateurs de la convention et personnes-ressources*) est remplacée par l'Annexe 2 mise à jour ci-joint.

2. AUTRES TERMES

2.1. Les termes de la Convention, incluant ses annexes, qui ne sont pas spécifiquement modifiés par les termes de la Prolongation, ou auxquels les termes de la Prolongation ne dérogent pas spécifiquement, demeurent en vigueur et inchangés.

2.2. La Prolongation tient lieu de renouvellement de la Convention au sens de l'article 63 de la Loi.

2.3. Dans l'éventualité où la Convention ne serait pas renouvelée à son expiration, celle-ci demeurera valide jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle prolongation ou d'une convention remplaçant celle-ci.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

3.1. La Prolongation prend effet en date du 23 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, L'AUTORITÉ A SIGNÉ À _____

Ce _____ jour du mois de _____ 2022

Par : _____

Eric Jacob
Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution

EN FOI DE QUOI L'ORDRE A SIGNÉ À MONTRÉAL

Ce _____ jour du mois de _____ 2022

Par : _____

Francine Sabourin
Directrice générale

ANNEXE 2 MISE À JOUR

LISTE DES COORDONNATEURS DE LA CONVENTION ET PERSONNES-RESSOURCES

Autorité des marchés financiers

Coordonnateur

Louis Letellier
Directeur de la certification et de l'inscription
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : (418) 525-0337
Courriel : louis.letellier@lautorite.qc.ca

Personne-ressource

Mélissa Perreault
Directrice des pratiques de distribution et des OAR
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : (418) 525-0337
Courriel : melissa.perreault@lautorite.qc.ca

Ordre des administrateurs agréés du Québec

Coordonnatrice

Francine Sabourin
Directrice générale et secrétaire
1050, côte du Beaver Hall, bureau 360
Montréal (Québec) H2Z 0A5
Tél. : 514-499-0880 poste 230
Courriel : fsabourin@adma.qc.ca

Personne-ressource

Elise Thériault
Conseillère juridique et secrétaire adjointe
1050, côte du Beaver Hall, bureau 360
Montréal (Québec) H2Z 0A5
Tél. : 514-499-0880 poste 223
Courriel : etheriault@adma.qc.ca